

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2020
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 68 de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'enfant

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettres identiques datées du 16 septembre 2020, adressées
au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par le Ministère syrien des affaires étrangères et des expatriés en date du 15 septembre 2020.

« Les milices criminelles que sont les Forces démocratiques syriennes (FDS), dépendantes de l'occupation américaine, continuent de violer les droits de la population dans les zones de la province de Hassaké où elles se trouvent. Dernièrement, leurs pratiques inhumaines ont pris une ampleur sans précédent. Dans la province, ces milices prennent pour cible le secteur de l'éducation dans toutes ses composantes : élèves, étudiants, enseignants et moyens de transport. Elles confirment donc qu'elles entendent propager l'ignorance et l'analphabétisme par l'intimidation et l'interdiction de l'accès aux moyens de base nécessaires à la réalisation du droit à l'éducation, compromettant ainsi l'avenir de milliers d'enfants et de jeunes.

Les violations commises par ce groupe terroriste sont devenues systématiques en 2013. Ces milices ont alors commencé à affecter le contenu des programmes d'enseignement. Depuis, elles ont progressivement pris par la force le contrôle direct d'écoles, qu'elles ont transformées en quartiers généraux, entrepôts militaires, prisons ou centres de collecte de redevances. Elles ont menacé les élèves et leurs familles et intimidé le personnel enseignant et administratif, tirant parti de l'appui apporté par les forces d'occupation américaines.

Les milices en question se sont employées à mettre progressivement fin à l'enseignement dans les écoles et à imposer des programmes scolaires. Elles n'ont fait aucun cas de la qualité et du contenu de ces programmes et n'ont pas cherché à savoir si ceux-ci étaient adaptés à l'âge des élèves et à l'environnement socioculturel, sans parler de la compétence des personnes à qui a été confiée la noble tâche d'enseigner.

* [A/75/150](#).



Les citoyens syriens ont adopté une position ferme et ont rejeté ces violations, défiant les milices. Ils ont tenu à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques afin que ceux-ci puissent suivre les programmes adoptés par le Ministère syrien de l'éducation. Les milices ont alors eu recours à la force pour obliger les familles, les étudiants, les élèves et le personnel éducatif à obtempérer à leurs ordres et à ceux de leurs maîtres américains et ont utilisé toutes les formes de harcèlement et d'intimidation. Elles ont notamment déployé des patrouilles armées à l'entrée et à la jonction des villes et contraint des enfants qui se rendaient à l'école le matin à descendre de moyens de transport. Certains de ces enfants ont été arrêtés, d'autres recrutés de force par ces milices, spécialisées dans l'enrôlement d'enfants, qu'elles utilisent dans des opérations militaires. Les milices imposent également des amendes aux propriétaires de moyens de transport et saisissent leurs véhicules afin qu'ils ne puissent pas transporter d'élèves.

Les milices terroristes ont pris, par la force des armes, le contrôle de 2 285 écoles, dont 118 juste avant le début de l'année scolaire en cours. Seules 179 écoles, à tous les niveaux d'enseignement, restent gérées par le rectorat de Hassaké, ce qui alourdira la charge qui pèse sur ces écoles, dont les classes seront surchargées. En outre, l'allongement du trajet à parcourir pour se rendre dans ces écoles aura un coût physique et psychologique. Tout cela aggravera les problèmes liés à la situation sanitaire actuelle.

La poursuite et la multiplication de ces violations prouvent, sans l'ombre d'un doute, que ces milices terroristes ont toujours eu et auront toujours pour seule préoccupation d'atteindre leurs objectifs séparatistes terroristes en persécutant les familles de la province. Les milices font preuve de discrimination à l'égard de ces familles, qu'elles empêchent de satisfaire des besoins essentiels, et compromettent l'avenir des enfants. La lumière est donc faite sur les fausses allégations diffusées par ces milices et les milieux occidentaux qui les soutiennent concernant les mesures qui auraient été prises pour gérer l'éducation et protéger et promouvoir les droits de l'enfant. La crédibilité des organismes des Nations Unies chargés des droits de la personne est véritablement mise à l'épreuve. Ces organismes doivent en effet condamner ces violations et faire pression sur les États qui soutiennent ces milices dans l'espoir que l'avenir des étudiants et des élèves de la province ne sera pas perdu et échappera à l'ignorance et à l'arriération dans lesquels les FDS et leurs maîtres et soutiens américains veulent plonger ces enfants. »

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**